

OCBM de Namur du 8 décembre 2022

Point 7. Suivi des avis antérieurs de l'Organe

But de ce document : reprendre les avis et recommandations tels que formulés par l'Organe lors des réunions précédentes et **faire le point sur le suivi de ces avis en indiquant de manière succincte ce qui a été mis en place depuis.**

Le but, en séance, ne sera pas de modifier les avis et recommandations émises précédemment mais sera de recueillir les éventuelles remarques des participants par rapport à l'état d'avancement des dossiers pour lesquels l'Organe avait émis un avis ou une recommandation.

Les *points* indiqués comme *clos* lors de la session précédente ont été retirés du tableau. Les points indiqués comme *clos* dans le présent tableau seront retirés du suivi lors de la prochaine session.

OCBM	Points à l'ordre du jour	Avis	Qui a la charge ?	Suivi à l'automne 2022
Printemps 2022	2.1. Etudes opérationnelles du redéploiement de la zone de Gembloux 2.1.1. Scénario préférentiel suite à la participation citoyenne et planning de mise en exploitation	L'Organe émet un avis favorable sur le nouveau scénario opérationnel proposé par l'OTW. L'Organe prend acte que des modifications à la marge, notamment en termes d'itinéraire et d'arrêts, sont encore possibles suites aux études opérationnelles fines.	OTW	Point présenté au présent OCBM d'automne 2022. Point clos
		L'Organe charge l'OTW de continuer les études opérationnelles fines, en prenant au maximum en compte les remarques transmises par les communes sur ce scénario préférentiel, pour une mise en œuvre en juillet 2023.	OTW	Point présenté au présent OCBM d'automne 2022. Point clos
		L'Organe prend acte que l'échéance de juillet 2023 et la création du nouveau réseau sera à confirmer lors du prochain OCBM d'automne 2022, en fonction des études opérationnelles fines. L'Organe recommande à l'OTW de proposer au Gouvernement un accompagnement tarifaire de l'évolution des offres de transport public sur la zone.	OTW	Point présenté au présent OCBM d'automne 2022. Point clos
Printemps 2022	2.1. Etudes opérationnelles du redéploiement de la zone de Gembloux	L'Organe prend acte de l'analyse de l'Autorité Organisatrice du Transport relative à l'adéquation du scénario	AOT	Amendements PRTP officialisés. Point clos

	2.1.2. Conformité aux ambitions régionales et adaptation des ambitions tactiques régionales (PRTP)	<p>préférentiel TEC de redéploiement de la zone de Gembloux avec le Plan Régional de Transport Public établi.</p> <p>Il émet un avis favorable sur les ambitions régionales mises à jour (cfr fiches en annexes pour les liaisons ou niveaux de service adaptés) suite à l'étude opérationnelle menée par l'OTW et la participation citoyenne <i>Mobilli</i> qui a permis d'aboutir à ce scénario opérationnel préférentiel.</p> <p>Il recommande à l'AOT d'officialiser sur cette base les amendements au Plan Régional de Transport Public de la zone pluricommunale de Gembloux, Jemeppe-sur-Sambre, La Bruyère, Sambreville et Sombreffe afin de confirmer la compensation régionale nécessaire à l'OTW pour la mise en œuvre du scénario préférentiel.</p>		
Printemps 2022	2.3. Etude tactique du redéploiement de la zone Philippeville – Couvin : élargissement du périmètre à la zone touristique des lacs et état d'avancement de l'étude tactique	<p>Considérant les enjeux touristiques et économiques de la connexion des Lacs de l'Eau d'Heure, l'Organe recommande d'intégrer au périmètre de la zone de redéploiement « Philippeville – Couvin » en cours l'étude de l'accessibilité aux Lacs par l'Est.</p> <p>L'Organe prend acte du report à l'automne 2022 de la présentation de la proposition de Plan Régional de Transport Public pour la zone « Philippeville-Couvin », intégrant alors les ambitions de connexion des Lacs.</p>	AOT	Point présenté au présent OCBM d'automne 2022. Point clos.
Printemps 2022	3.1. Processus d'évaluation de l'offre déployée : méthodologie et planning	<p>L'Organe prend acte du processus conjoint d'évaluation de l'offre déployée établi par l'AOT et l'OTW.</p> <p>Il confirme l'intérêt d'impliquer des parties prenantes dans l'évaluation et dans la mise en œuvre d'actions améliorant l'offre de transport public, son accessibilité et son attractivité.</p> <p>Il émet un avis favorable sur l'identification et la planification des évaluations des lignes créées ou modifiées au sein du bassin de Namur ces dernières années.</p> <p>Il invite l'AOT à initier la mise en œuvre de ce nouveau processus d'évaluation pour les offres déployées identifiées dans la note qui lui est soumise et invite également toutes les parties prenantes à partager leurs contributions, à participer activement au processus et à la mise en œuvre des actions qui seront identifiées.</p>	AOT	Evaluations planifiées. Point clos.
Printemps 2022	3.2. Evaluation de la ligne E5 (Nivelles-Namur) : résultats et plan d'actions	<p>L'Organe prend acte du premier bilan réalisé de l'offre de la ligne Express E5 et du plan d'actions visant à améliorer, dans l'année qui vient, l'attractivité et l'accessibilité de l'offre sur cette ligne et contribuer ainsi davantage au transfert modal visé par cette offre récente structurante du territoire wallon.</p>	OTW	Les renforts de ligne ne sont pas envisageables avant 2024 au minimum.

		<p>Il émet un avis favorable sur les ambitions régionales renforcées (intégrées par l'AOT dans la fiche tactique mise à jour en annexe) et demande à l'Opérateur de Transport de Wallonie leur mise en œuvre d'ici 2023/2024.</p> <p>Il recommande à l'Opérateur de Transport de Wallonie de mettre en œuvre les actions identifiées en termes d'équipements, d'infrastructures, de promotion et de commercialisation de la ligne E5.</p>		<p>Les arrêts ont fait l'objet d'un screening pour les équipements vélos. La province du BW doit réaliser une étude d'accessibilité des différents arrêts.</p>
		<p>L'Organe recommande également à l'ensemble des parties prenantes (Communes, SPW Routes, BEP, InBW, OTW) de prendre en main les actions identifiées en termes d'accessibilité aux arrêts desservis, de leur confort et la sécurité.</p>	<p>Communes, SPW Routes, BEP, InBW, OTW</p>	
		<p>Enfin, l'Organe recommande de formaliser le plan d'action via une lettre adressée aux parties prenantes leur indiquant ce qui est attendu d'elles pour un développement optimal de la ligne.</p>		<p>Non réalisé</p>
<p>Printemps 2022</p>	<p>4.1. Connexion de Marchin au réseau structurant intercommunal : impact sur la commune de Ohey</p>	<p>Complémentaire à l'avis favorable de l'OCBM Liège-Verviers sur cette offre cible reliant Marchin – Bellegrade – Saint-Léonard - Huy, l'Organe émet un avis favorable sur l'offre cible qui lui est soumise pour l'extension unidirectionnelle depuis Ohey – Haillot – Perwez de cette nouvelle liaison structurante principale conformément à la fiche tactique établie par l'Autorité Organisatrice du Transport en annexe.</p> <p>L'Organe demande à l'OTW de réaliser l'étude opérationnelle de mise en œuvre de cette liaison.</p>	<p>OTW</p>	<p>Etude opérationnelle en cours. Liaison « Marchin-Huy » prévue dans le Plan de Transport de l'OTW pour 2023</p>
<p>Automne 21</p>	<p>3.1. Bilan de la ligne Express E84 Waremme-Namur et ajustement opérationnel</p>	<p>L'Organe prend acte du premier bilan réalisé pour la ligne Express E84 et du plan d'actions visant à améliorer, dans l'année qui vient, l'attractivité et l'accessibilité de l'offre sur cette ligne et contribuer ainsi davantage au transfert modal visé par cette offre récente structurante du territoire wallon.</p>		
		<p>Il émet un avis favorable sur les ambitions régionales renforcées (intégrées par l'AOT dans la fiche tactique mise à jour) et demande à l'Opérateur de Transport de Wallonie leur mise en œuvre d'ici 2022.</p>	<p>OTW</p>	<p>Point présenté au présent OCBM d'automne 2022.</p> <p>Mise en œuvre des différentes modifications en septembre 2022 : ajout d'arrêts, déplacement d'arrêt, ajout de parcours...</p>

				Point clos.
		Il recommande à l'Opérateur de Transport de Wallonie de mettre en œuvre les actions identifiées en termes d'équipements, d'infrastructures, de promotion et de commercialisation de la ligne E84.	OTW	Point présenté à l'OCBM d'automne 2022. Aménagement de l'arrêt (responsabilité OTW) : étude lancée
		L'Organe recommande également à l'ensemble des parties prenantes (Communes, GAL, SPW Routes, BEP, OTW) de prendre en main les actions identifiées en termes d'accessibilité aux arrêts desservis, de leur confort et la sécurité.	OTW, ...	Pas de planification à court terme au niveau OTW pour les lignes Express
Automne 21	3.2. Connexion de Ohey au réseau structurant intercommunal	L'Organe émet un avis favorable sur l'offre cible qui lui est soumise pour une nouvelle liaison structurante principale unidirectionnelle « Perwez - Haillot - Ohey - Coutisse – Andenne » conformément à la fiche tactique établie par l'AOT. Sur cette base, la commune de Ohey sera considérée à ce stade au niveau régional comme connectée au réseau structurant intercommunal de transport public.	AOT	Point clos
		L'Organe prend acte que le potentiel de mobilité vers Marchin et Huy depuis Ohey sera étudié dans le cadre de la connexion de la commune de Marchin au réseau structurant de transport public.	AOT	Connexion étudiée et présentée au point 4.1. de l'OCBM de printemps 2022. Point clos
		Une fois établie l'offre cible pour la connexion de la commune de Marchin, l'Opérateur de Transport de Wallonie réalisera l'étude opérationnelle de mise en œuvre de la liaison Ohey – Andenne et de celle connectant Marchin au réseau structurant intercommunal.	OTW	Etude de connexion de la commune de Marchin par l'AOT réalisée. L'étude opérationnelle OTW pour Ohey n'a pas encore commencé
Automne 21	4.1.1. Principe de déserte de la future gare multimodale de Namur (mise en service 2022)	L'Organe prend acte de la mise en service de la gare multimodale de Namur en 2022 et de ses impacts comme terminus des lignes intercommunales	OTW	Présenté à l'OCBM d'automne 2022 Report pour février 2023 en mode dégradé et mars 2023 à 100 %
Automne 21		L'Organe prend connaissance du diagnostic mobilité présenté par l'Autorité Organisatrice du Transport et le partage.	AOT	Elargissement du périmètre étudié à la connexion des Lacs par l'Est. Le réseau cible fait l'objet d'une présentation lors du présent

	5. Redéploiement : Etude 2021 - Zones Jumelées de « Chimay – Beaumont » et « Philippeville – Couvin » : Adaptation du périmètre, diagnostic et kick-off de l'étude de redéploiement	L'Organe soutient la proposition d'adaptation du périmètre de la zone « Philippeville-Couvin » incluant la commune de Cerfontaine mais n'incluant pas les communes de Fosses-la-Ville, Anhée, Onhayé et Hastière.		OCBM d'automne 2022. Point clos.
		En termes de réseau structurant de transport en commun desservant la zone, il constate que : <ul style="list-style-type: none"> • les communes de Couvin et Philippeville disposent d'une offre ferroviaire ; • les communes de Couvin, Florennes, Mettet, Philippeville et Viroinval disposent d'une offre structurante Express dont le niveau de service varie ; • les communes de Cerfontaine et Doische n'ont pas de connexion au réseau structurant ferroviaire ou Express. 		/
		L'Organe recommande à l'AOT, l'OTW et aux 7 communes concernées (Cerfontaine, Couvin, Doische, Florennes, Mettet, Philippeville, Viroinval) de s'engager dans le processus de redéploiement de l'offre sur le périmètre d'étude de la zone pluricommunale « Couvin – Philippeville », en invitant les communes adjacentes concernées (dont la commune de Chimay pour sa liaison vers Couvin) et de présenter pour avis le réseau cible de la zone (ambitions tactiques) lors de sa prochaine session (printemps 2022)	AOT	Le réseau cible fait l'objet d'une présentation lors du présent OCBM d'automne 2022. Point clos.
		De plus, outre l'évaluation de la ligne Express E86 à réaliser, l'Organe recommande à l'OTW d'évaluer les parcours scolaires de son réseau actuel. Ces données seront pertinentes pour challenger l'esquisse de réseau cible présenté lors du 2 ^{ème} atelier en février 2022.	OTW	Le réseau cible fait l'objet d'une présentation lors du présent OCBM d'automne 2022. Point clos.
Printemps 21	2.1.1. Mises en œuvre opérationnelles 2021	<ul style="list-style-type: none"> •Ligne E5: Nivelles –Genappe –Villers-la-Ville –Sombreffe –Namur (Evolution Express) •Ligne E86: (Viroinval) –Philippeville –Florennes –Mettet –Fosses-la-Ville –Floreffe –Namur (Evolution Express) •Ligne E80: Havelange –Hamois –Ciney –Dinant (création Express) •Ligne Exx: Gembloux –Sombreffe –Fleurus –Charleroi (Création Express 2022) 	OTW	Proposition OTW : organisation d'une réunion BEP-TEC-AOT sur le sujet des PAE de la province, pour avoir une vue d'ensemble de leurs enjeux. Les actions prioritaires sont en cours (Fernelmont sur E84 et redéploiement du réseau dans la zone Gembloux pour

		L'Organe émet un avis favorable sur les études opérationnelles présentées par l'OTW en vue de la mise en œuvre du réseau Express et souligne l'importance du dialogue à mener par l'OTW avec les zones d'activités économiques desservies, mais également du dialogue à réaliser en amont lors de la réflexion sur le P RTP.		Ecolys/Créalys) et concernent les PAE les plus importants présentant les plus grands potentiels. Point clos
Automne 20	2.1.1. Ajustement du réseau Express cible 2021	L'Organe émet un avis favorable sur l'évolution de l'offre cible qui lui est soumise pour les liaisons Express suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Gembloux – Sombreffe – Fleurus – Charleroi 	OTW	Ligne mise en œuvre en septembre 2022. Point clos
		<ul style="list-style-type: none"> • Jodoigne – Incourt – Perwez – Ramillies – Eghezée – Namur 	OTW	Augmentation offre E82 Jodoigne – Namur : non mis en œuvre. Prévu en 2024
Automne 20	2.1.3. Mises en œuvre Réseau express 2020/2021 par l'OTW	L'Organe émet un avis favorable sur les études opérationnelles réalisées par l'OTW en vue de la mise en œuvre du réseau Express et demande une concertation rapide avec chaque commune concernée en termes de choix des arrêts afin de permettre :		
		- aux communes d'anticiper les impacts pratiques sur le terrain (à leur niveau ou avec l'appui de l'OTW dans le cadre de sa mission d'infrastructures et du SPW selon les cas).	Communes	Freins pratiques de terrain pour l'accès et l'usage de l'offre à intégrer dans le processus d'évaluation de chaque ligne du réseau Express.